

Le Crotoy Préservé et Authentique



**Assemblée Générale Constitutive de l'association
« Le Crotoy Préservé et Authentique »
Samedi 24 novembre 2012**

Le Crotoy Préservé et Authentique

Pourquoi une association ?

Pour avoir une reconnaissance statutaire, juridique, et pouvoir peser sur les décisions concernant notre environnement, le patrimoine de notre ville et devenir un acteur dynamique en faveur du développement économique, touristique et social.

Le collectif «***Pour une Architecture Respectueuse de l'Environnement*** » (PARE) qui a lancé le combat et la pétition contre le bétonnage du terrain de « La Muchée », va se transformer aujourd'hui en association.

Le Crotoy Préservé et Authentique

Historique du combat sur « LA MUCHEE »:

Mai 2012 - Le Hameau des Pêcheurs est informé d'un projet de construction d'immeuble sur le terrain de la Muchée

Juillet 2012 - A l'initiative des résidents du « Hameau du Pêcheurs » et de Crotellois, le Collectif PARE est créé. Ce Collectif est à l'origine de la pétition, lancée sur Avaaz, contre le bétonnage sur le terrain de la Muchée. La Pétition circulera tout l'été sur Le Crotoy (porte à porte, marchés) et recueillera 2900 signatures

Septembre 2012 - La Commission d'Urbanisme de la Mairie s'oppose au certificat d'Urbanisme déposé par le groupe VINCI

Le Collectif demande, aux hypothèques d'Abbeville, le Cahier des Charges du lotissement CAUDRON où figure la parcelle « La Muchée ». Celui-ci confirme que la parcelle située en bord de mer dans le quartier de l'aviation est inconstructible et doit rester à usage de jardin

Octobre 2012 - le Collectif PARE décide de se transformer en Association pour avoir une reconnaissance statutaire. Le Maire a annoncé que le Conseil municipal du 17/10/12 a donné un avis défavorable au projet

Novembre 2012 - Le « Journal d'Abbeville » annonce que VINCI abandonne le projet d'immeuble (voir ci-après). Cette Information est aussitôt relayée par le « Courrier Picard », « France Bleu » et FR3 Picardie

LCPA restera vigilante sur le devenir de cette zone

Le Crotoy Préservé et Authentique

Rappel du texte de la pétition

- *La multiplication d'immeubles résidentiels commencent à dénaturer le grand site de la Baie de Somme, un des grands espaces naturels de la Manche au détriment d'un environnement exceptionnel et fragile, une des grandes zones humides de l'Europe, qui doit absolument être protégée.*
- *Halte au bétonnage de la Baie de Somme, Pétition contre la construction d'un immeuble de 3 étages sur le grand site de France de la Baie de Somme. Au bord de la plage du Crotoy, est envisagée la destruction d'une villa "la Muchée" et la construction d'un immeuble de 3 étages implanté sur la plage devant les petites résidences "le Hameau des pêcheurs" et dans le prolongement de l'immeuble Amarante construit malgré un permis de construire annulé en 1996.*
- *Nous, amoureux de la Baie, sommes formellement opposés à ce projet! Attachés à préserver le caractère naturel de notre côte et la spécificité architecturale du Crotoy, nous exigeons l'arrêt de projets d'immeuble qui viserait à défigurer la Baie. Elle fait partie du club des plus belles baies du monde et a été reconnue Grand site de France.*
- *Ce qualificatif, identifié dans le monde entier, garantit la qualité des paysages et de l'architecture des sites labellisés. Ne gâchons pas ce patrimoine dont nos enfants doivent aussi profiter!*

Le Crotoy Préservé et Authentique

14 PONTHEIU-MARQUENTERRE

Le Journal d'Abbeville • Mercredi 7 novembre 2012

LE CROTOY • PATRIMOINE

Le projet d'immeuble sur "La Muchée" abandonné, la mairie explique

➤ Le groupe Vinci abandonne son projet d'immeuble en lieu et place de la villa "La Muchée". La mairie annonce avoir découragé les ambitions du promoteur en lui rappelant les réglementations du secteur où il comptait s'implanter. De l'eau au moulin de la même mairie du Crotoy qui compte créer sur la commune une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Au lendemain de notre dernier article sur les orientations municipales pour le patrimoine (Lire dans notre précédente édition), la mairie du Crotoy annonce que le projet du groupe immobilier Vinci, promoteur d'un potentiel immeuble sur le front de mer crotellois, à la place de la villa "La Muchée", a été abandonné. L'annonce de la mise en vente de la villa, et surtout le projet qui planait sur son périmètre, avait littéralement généré une levée de boucliers en juillet der-

nier, parmi les habitants du hameau des Pêcheurs mitoyen à la villa (lire notre article du 25 juillet 2012), puis émue la population du Crotoy. Selon la mairie, les arguments qui auraient découragé le groupe immobilier sont le manque d'alimentation électrique du secteur, une défense incendie insuffisante pour une telle construction, et surtout la réglementation urbanistique à respecter à proximité immédiate d'un lotissement classé "jardin", tel que le Hameau des pêcheurs.

"D'où l'intérêt de l'AVAP"

Jean-Louis Wadoux, maire, se félicitait de cette décision, et rappelait "tout l'intérêt de la création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP, ndr), comme nous l'avons voté au cours du dernier conseil municipal" (Lire notre édition du mercredi 31 octobre 2012). D'ailleurs, les services municipaux ont dressé, en mairie, une exposition en accès libre aux heures d'ouverture de la mairie, afin de présenter les modalités et les objectifs de la mise en place d'une AVAP. Un plan dont la vocation première est de fixer d'avantage de règles d'urbanisme, afin de préserver le cachet de la ville. Actuellement, près de 600 AVAP ont déjà été créées en France, et on en recense une trentaine de nouvelles par an. Le Crotoy figurera parmi celle-ci en 2012, et monsieur le maire de souligner "la défense du patrimoine ce n'est pas seule-



Si la villa "La Muchée" demeure à vendre, il ne s'agit plus d'y ériger un immeuble... pour l'instant

ment une question de pétition, ni de personne d'ailleurs, c'est avant tout une affaire de réglementation".

La ville occupe le terrain du "patrimoine"

Une pierre dans le jardin, notamment, de certains des participants de la mobilisation de cet été, lorsqu'avait été mis à jour, et médiatisé le projet qui planait sur la villa "La Muchée". Des divergences avaient opposé certains manifestants, qui suspec-

taient la mairie de soutenir le projet de vente des actuels propriétaires de la villa et de construction du groupe Vinci. Jean-Louis Wadoux avait d'ailleurs tenu à préciser, au cours du dernier conseil municipal : "Malgré tous les bruits qui ont circulé, je m'oppose à la construction de cet immeuble..."

D'autre part, la municipalité de Jean-Louis Wadoux s'est aussi heurtée à l'opposition d'un collectif de défense de l'aspect historique de la ville, lorsque la muni-

cipalité et la Poste avaient présenté le permis de construire de l'immeuble qui devait rassembler à l'angle de la rue de la Porte du Pont et de la Prison Jeanne d'Arc, la nouvelle agence postale et des logements sociaux. Depuis, le projet est au point mort, et le site du centre-ville de l'ancienne Poste toujours en friche. Un même collectif qui travaille à la création de l'association "Pour une architecture respectueuse de l'environnement", dont l'assemblée générale constituante est prévue pour le samedi 24 novembre, à Saint-Firmin.

La mairie a d'ores et déjà annoncé qu'elle ne manquerait pas d'inviter un représentant d'une association de défense du patrimoine au comité de pilotage de la création de l'AVAP. On demande souvent aux murs de pouvoir parler, en tous les cas au Crotoy, les vieilles pierres n'ont donc pas fini de faire parler...

Johann Rauch

Le Crotoy Préservé et Authentique

L'OBJECTIF PRINCIPAL DE LCPA

Nous voulons être une association de protection de l'environnement qui s'est donnée pour but de préserver Le Crotoy en tant que « *station village balnéaire* » en veillant à sa préservation et au maintien de son caractère authentique et marin.

L'objet principal de LCPA sera : **la défense de l'environnement, du patrimoine bâti et de la propriété collective de la commune du Crotoy**

Notre action portera aussi sur la préservation de l'avenir de nos enfants, pour qu'ils puissent vivre dans un patrimoine harmonieux et dans un environnement favorable à leur épanouissement

Le Crotoy Préservé et Authentique

1^{er} objectif

Veiller à la préservation de l'architecture typique du Crotoy

L'association dénonce la poursuite du développement immobilier sur Le Crotoy avec la construction de "maisons mal intégrées au site" et d'immeubles trop denses.

Dans certains cas, nous pouvons même parler de bétonnage.

Le Crotoy Préservé et Authentique

2e objectif

Favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens

Demander la réhabilitation de l'ancienne mairie (ancienne école des garçons rue Jules Verne)

Favoriser la rénovation du bâti pour éviter le délabrement des maisons de pêcheurs ou des maisons de caractère

Le Crotoy Préservé et Authentique

3e objectif

Défendre l'authenticité du paysage de la baie

Conserver son caractère naturel qui fait l'admiration de nombreux visiteurs et la fierté des Crotellois

Concilier un tourisme essentiellement balnéaire avec la vie d'un village de pêcheurs authentique qui doit garder son identité, son charme

Le Crotoy Préservé et Authentique

4e objectif

Promouvoir et développer un éco-tourisme respectueux de l'environnement

Notamment :

- développer l'essor touristique du Crotoy sur la base de son patrimoine architectural et environnemental de manière maîtrisée
- garder le caractère naturel de la Baie de Somme
- favoriser un tourisme respectueux de l'environnement :
 - faire des efforts pour avoir au quotidien une plage propre du port jusqu'à la Maye surtout pendant la période estivale
 - ne pas reconstruire des complexes touristiques type « ODALYS »
 - avoir des toilettes publiques dignes d'une station touristique labellisée
 - mettre aux normes la station d'épuration (2500 hab. l'hiver et 30.000 l'été)
 - remédier aux odeurs et rejets sur la plage au niveau de la station conchylicole
 - mettre en place une signalétique historique, culturelle et environnementale inexistante

Le Crotoy Préservé et Authentique

5e objectif

Lutter contre la promotion immobilière faite dans le mépris de l'environnement naturel et bâti

Refuser la promotion immobilière faite dans le mépris de l'environnement naturel et bâti
(exemple du projet sur « la Muchée »)

La commune ne doit pas ignorer la loi comme cela a
été fait pour AMARANTE qui reste une erreur de la
municipalité et un traumatisme (le CDC n'a pas été
respecté et la loi maritime ignorée)

Promouvoir une urbanisation maitrisée.



Le Crotoy Préservé et Authentique

6e objectif

Veiller au respect de la réglementation de l'urbanisme et de l'environnement

Soutenir le projet de construction de la poste, rue de la Porte du Pont en veillant au respect des règles d'urbanisme afin que l'immeuble s'intègre au style du cœur historique du Crotoy

Ancienne poste démolie 10 m de hauteur



Projet proposé 16,13m de hauteur



Le Crotoy Préservé et Authentique

7e objectif

Veiller à la transparence et à la diffusion de l'information par la municipalité à propos des projets concernant la population et le territoire

Les Crotellois manquent d'information sur les projets municipaux (exemple, il n'y a pas de parution régulière du bulletin municipal)

L'association s'informerait des travaux de l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) après sa mise en place par la municipalité, notamment au moment de l'enquête publique, et analyserait le nouveau PLU (plan local d'urbanisme), également au moment de l'enquête publique

Le Crotoy Préservé et Authentique

8e objectif

Défendre la propriété collective publique

Parking provisoire Jules Verne

Soutenir l'action en cours du collectif « *Pour une Architecture Respectueuse de l'Ancien* » (PARA) pour éviter la cession gratuite de 11 aires de parking du domaine public par la commune à la société « Logis 62 » qui n'a pas prévu de places de stationnement pour l'immeuble de logements sociaux qui sera construit rue de la Porte du Pont

Le Crotoy Préservé et Authentique

9e objectif

Etudier la possibilité de classement du patrimoine à l'inventaire des sites

Favoriser le classement à l'inventaire du patrimoine d'un certain nombre de bâtiments remarquables (exemple l'église dont le beffroi tour date du 15e/16e siècle)

Aider les propriétaires souhaitant éventuellement faire classer leurs bâtiments dans les démarches administratives

Le Crotoy Préservé et Authentique

10e objectif

Veiller au respect des conditions d'attribution du label *Grand Site de France*

Le Label Grand Site obtenu en 2011 est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de « l'esprit des lieux », qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site

Ce label est géré par le Ministère de l'écologie et s'inscrit au code de l'environnement. Il est attribué pour 6 ans à l'organisme qui gère le grand site « **le syndicat mixte Baie de Somme grand littoral Picard** »

Ce label peut être retiré en cas de manquement du gestionnaire à ses engagements

L'association s'engage à mener un travail de concertation avec le syndicat mixte Baie de Somme et à encourager toutes les initiatives développées sur la commune du Crotoy

Le Crotoy Préservé et Authentique

11e objectif

Veiller à la préservation du caractère marin de la Baie de Somme et encourager toutes les initiatives prises contre son ensablement

L'association se donne également pour objectif le maintien du caractère marin de la Baie par une action énergique sur le front du désensablement et la lutte contre la spartine (exemple faire une action pour le désensablement du bassin de chasse du Crotoy)

Concertation à mener avec l'association de Saint Valery sur Somme « Pour le Littoral Picard et la Baie de Somme » (LPBS) et l'association du Crotoy « Sauvegarde de la Mémoire du Crotoy (SMC)

Le Crotoy Préservé et Authentique

L'association LCPA s'engage à

diffuser toutes les informations permettant la prise de conscience des risques de dégradation de l'environnement naturel et bâti du territoire communal du Crotoy

effectuer toutes les démarches administratives et judiciaires nécessaires à la préservation de cet environnement. L'association a la capacité d'ester en justice

Le Crotoy Préservé et Authentique

Nous serons partenaires de:

- La Mairie du Crotoy
- La Communauté de Communes Authie-Maye
- Le syndicat mixte Baie de Somme
- Le Conseil Général
- Le Conseil Régional
- La Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTM)
- La Direction Régionale Environnement et du Logement (DREAL)
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie (DRAC)
et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)
- L'association pour le littoral Picard et la Baie de Somme (LPBS)
- L'association Sauvegarde de la Mémoire du Crotoy (SMC)
- L'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) qui se substitue au service animation et à l'Office du tourisme
- L'Union des Artisans et Commerçants du Crotoy (UACC)
- Le Comité Régional du Tourisme de Picardie

Le Crotoy Préservé et Authentique

Présentation des statuts de « Le Crotoy Préservé et Authentique »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.



Le Crotoy Préservé et Authentique

**Appel à candidatures pour la constitution
du conseil d'administration de LCPA**

Le Crotoy Préservé et Authentique

QUESTIONS DIVERSES